

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

24/03/2026

N° E26000010 /20

La présidente du tribunal administratif

E- Décision de désignation du 24/03/2026

CODE : 1

Vu enregistrée le 12/03/2026, la lettre par laquelle le maire de la commune de Corbara demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision du plan local d'urbanisme de la commune de Corbara ;

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

Article 1 : M. Pierre-Paul NICAISE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Jean-Philippe VINCIGUERRA est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Corbara et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 24/03/2026

La présidente,

Signé

A. Baux